



EB-2007-0906

AVIS D'INSTANCE
concernant une requête déposée par Five Nations Energy Inc.
en vue d'obtenir l'approbation de normes de rendement
en matière de livraison au consommateur

Le 25 octobre 2007, Five Nations Energy Inc. (ci-après, « FNEI » ou le « requérant ») a déposé auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (ci-après, la « Commission ») une requête aux termes de l'article 4.5.2 du Code des réseaux de transport (ci-après, le « CRT ») en vue d'obtenir l'approbation de normes de rendement en matière de livraison au consommateur. L'article 4.5.2 du CRT exige que les transporteurs élaborent des normes de rendement au niveau du point de livraison au consommateur et dépose auprès de la Commission ces normes de rendement ainsi que toute modification tangible qui y est apportée aux fins d'examen et d'approbation. La Commission a assigné à la requête de FNEI le numéro EB-2007-0906.

Comment consulter les documents déposés par FNEI

Des exemplaires de la requête et de la documentation présentée à l'avance pour appuyer la requête de FNEI sont disponibles pour consultation par le public dans les bureaux de la Commission, au bureau central de FNEI, au bureau de l'avocat de FNEI (voir les adresses ci-dessous) et dans le site Web de FNEI (www.fivenations.ca) ainsi que dans le site Web de la Commission (www.oeb.gov.on.ca).

Comment participer

Vous pouvez participer à la présente instance de l'une des trois façons suivantes :

Vous pouvez faire parvenir une lettre de commentaires à la Commission. Votre lettre doit inclure toute demande de présentation orale que vous désirez faire devant la Commission et parvenir à la Commission **au plus tard 30 jours** suivant la date de publication du présent avis ou, si cet avis vous a été signifié personnellement, **au plus tard 30 jours** suivant la date de réception de l'avis.

Vous pouvez demander le statut d'observateur afin de recevoir les documents publiés par la Commission durant l'instance. Votre demande doit parvenir sous forme de lettre et parvenir à la Commission **au plus tard 10 jours** suivant la date de publication du présent avis ou, si cet avis vous a été signifié personnellement, **au plus tard 10 jours** suivant la date de réception de l'avis.

Vous pouvez demander le statut d'intervenant si vous désirez participer activement à l'instance. Vous devez présenter votre requête dans une lettre d'intervention, laquelle doit parvenir **au plus tard 10 jours** après la publication du présent avis ou, si l'on vous a signifié le présent avis en main propre, **au plus tard 10 jours** après la date de signification. Votre lettre d'intervention doit décrire la manière dont vous êtes ou pourriez être touché par l'instance et doit préciser si vous représentez un groupe et, le cas échéant, décrire ce groupe et ses membres. La Commission entend procéder par voie d'audience écrite dans cette instance, à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons qui justifient de ne pas tenir une telle audience.

La Commission peut attribuer des dépens dans cette instance. Vous devez indiquer dans votre lettre d'intervention si oui ou non vous entendez solliciter des frais auprès du requérant ainsi que les motifs établissant votre admissibilité aux frais. Si des frais approuvés sont admis par la Commission, ils seront recouvrés auprès du requérant. Vous devez également remettre une copie de votre lettre d'intervention au requérant à

l'adresse ci-dessous.

Vous voulez en savoir plus?

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission www.oeb.gov.on.ca ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

Répondre au présent avis

Lorsque vous répondrez au présent avis, veuillez citer le numéro de dossier de la Commission EB-2007-0906. Il est également important d'indiquer votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse postale et, le cas échéant, votre adresse électronique ainsi que votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à **16 h 45** le jour exigé.

Pour votre commodité, la Commission accepte les lettres de commentaires par courrier courant ou électronique. Notre adresse électronique est : boardsec@oeb.gov.on.ca. Veuillez inclure le numéro de dossier de la Commission dans la ligne « objet » de votre courriel.

Les lettres d'intervention doivent être envoyées par courrier courant à l'adresse ci-dessous. N'oubliez pas de faire aussi parvenir un exemplaire de votre requête d'intervention au Requérant à l'adresse indiquée plus bas.

Adresses

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE
DE L'ONTARIO**

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de :
M^{me} Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission

Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télé. : 416 440-7656
Courriel : boardsec@oeb.gov.on.ca

DEMANDEUR

Five Nations Energy Inc.
36 Birch South
Timmins (Ontario) P4N 2A5

Adresse postale :
70-C, rue Mountjoy Nord
Bureau 421
Timmins (Ontario) P4N 4V7

À l'attention de :
M. E. Chilton

Tél. : 1 705 268-0056
Télé. : 1 705 268-0071
Courriel : echilton@hurontel.on.ca

AVOCAT DU REQUÉRANT :

Ogilvy Renault LLP
Royal Bank Plaza, Tour Sud
Bureau 3800
200, rue Bay
C.P. 84
Toronto (Ontario) M5J 2Z4

À l'attention de :
M. Richard J. King

Tél. : 416 216-2311
Télé. : 416 216-3930
Courriel : rking@ogilvyrenault.com

**SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT
AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE
RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.**

Fait à Toronto le 4 février 2008.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission